



## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Colleville-Montgomery, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric LOINARD, Maire.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Date de la convocation</b> : 22 mai 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Nombre de membres en exercice</b> : 23                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Présents</b> : <b>18</b> : Frédéric LOINARD, Marie BURNEL-LEBEL, David BOTHET, Lyliane RENAULT, El Houcine OUARRAOU, Maryvonne BOTTÉ, Alain PRIEUX, Marie-Christine LEROUX, Philippe DAOUT, Catherine RENAULT, Stéphane PLUMAT, Louise LAUNAY, Nicolas BÉGUIN, Julia LAUDE-BOUSQUET, Xavier LEPLEY, Laure GUILBERT, Alexandre BERTHELIN, Damien JONIAUX. |
| <b>Votants</b> : <b>20</b> : Pierre LIVET donne pouvoir à Marie BURNEL-LEBEL, Christelle LECHARPENTIER donne pouvoir à Alain PRIEUX.                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Absents</b> : Eugénie BOYER, Adèle DAVID-SOUBIROU, Camille MÉLIGNE                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Secrétaire de séance</b> : Xavier LEPLEY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

#### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2026
2. Désignation des membres des commissions municipales
3. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
4. Désignation du correspondant défense
5. Dénomination de la galerie d'exposition
6. Fixation des tarifs de location de la galerie d'exposition
7. Subventions aux associations 2026
8. Modification du tableau des effectifs
9. Emplois saisonniers pour le site Hillman : ouverture des postes
10. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h08.

Un hommage est à M. Gilbert COMBET, ancien président de la boule collevillaise, M. Jean BRIERE et Mme NICOLE BAISNÉE. Ces personnes sont décédées récemment, une minute de recueillement est tenue en leur mémoire.

M. le Maire fait l'appel, énonce les pouvoirs et constate le quorum.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. Xavier LEPLEY tient le rôle de secrétaire à cette réunion.

### **POINTS A L'ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2026**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 13 avril 2026. Aucune observation n'est faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2. Désignation des membres des commissions municipales**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Par délibération en date du 30 mars 2026, le Conseil Municipal a approuvé la création des commissions suivantes :

- Commission finances, développement économique, administration générale.
- Commission culture, patrimoine, évènementiel et communication.
- Commission tranquillité publique, urbanisme et travaux
- Commission enfance, jeunesse, sport et vie associative
- Commission environnement, gestion des déchets, tourisme et littoral

Marie BURNEL-LEBEL rappelle les noms des membres qui se sont proposés pour être membres des différentes commissions.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Il est proposé que les membres du conseil municipal puissent faire partie de deux commissions au maximum.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Article 1** : Le Maire est membre de droit de l'ensemble des commissions municipales, les membres du conseil municipal peuvent être membres de deux commissions au maximum.
- **Article 2** : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :
  - Commission finances, développement économique, administration générale :
    - El Houcine OUARRAOU
    - Catherine RENAULT
    - Christelle LECHARPENTIER
    - Louise LAUNAY
    - Julia LAUDE-BOUSQUET

- Commission culture, patrimoine, évènementiel et communication :
  - Marie BURNEL-LEBEL
  - Maryvonne BOTTÉ
  - Julia LAUDE-BOSQUET
  - Nicolas BÉGUIN
  - Pierre LIVET
  - Xavier LEPLEY
  
- Commission tranquillité publique, urbanisme et travaux :
  - David BOTHET
  - Alain PRIEUX
  - Camille MELIGNE
  - Alexandre BERTHELIN
  - Stéphane PLUMAT
  - Louise LAUNAY
  - Xavier LEPLEY
  
- Commission enfance, jeunesse, sport et vie associative :
  - Lyliane RENAULT
  - Philippe DAOUT
  - Laure GUILBERT
  - Stéphane PLUMAT
  - Eugénie BOYER
  
- Commission environnement, gestion des déchets, tourisme et littoral :
  - Marie-Christine LEROUX
  - Maryvonne BOTTÉ
  - Damien JONIAUX
  - Eugénie BOYER
  - Camille MELIGNE
  - Alexandre BERTHELIN

### **3. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il convient de dresser une liste de 32 noms.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la liste de 32 noms présentée en annexe pour que le directeur des services fiscaux puisse procéder à la nomination des commissaires de la commission communale des impôts directs de Colleville-Montgomery.

Arrivée de M. Nicolas BEGUIN à 19h24.

**4. Désignation du correspondant défense**

Créé en 2001, le correspondant défense est un élu municipal désigné par le maire pour incarner, au sein de la commune, le lien entre les forces armées et la Nation. Il a vocation à informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement, à sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées et à animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale.

Monsieur le Maire propose de désigner M. David BOTHET en tant que correspondant défense de la commune de Colleville-Montgomery.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE** M. David BOTHET en tant que correspondant défense de la commune de Colleville-Montgomery.

**5. Dénomination de la galerie d'exposition**

La parole est donnée à Marie BURNEL-LEBEL qui propose au Conseil municipal de procéder à la dénomination de la galerie d'exposition située 15 avenue de Bruxelles, sur la Place du Débarquement.

Un appel a été lancé auprès des collevillais pour proposer un nom à cette galerie, la commission culture, patrimoine, évènementiel et communication s'est réunie le 21 mai 2026 pour faire une présélection parmi les noms proposés.

Près de 50 réponses ont été reçues, le choix de ne pas choisir un nom en rapport avec le Débarquement ou la Seconde Guerre Mondiale a été fait par les membres de la commission.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de choisir le nom de la galerie parmi les propositions suivantes :

1. Dune et Lumière
2. Galerie de la Dune
3. Ligne du large
4. Au Clair de la Dune
5. Au Vent des Arts

Un vote à main levée est effectué pour choisir le nom de la galerie, chaque membre du conseil municipal ne pouvant voter que pour un seul nom :

1. Dune et Lumière : 5 voix
2. Galerie de la Dune : 8 voix
3. Ligne du large : 0 voix
4. Au Clair de la Dune : 2 voix
5. Au Vent des Arts : 5 voix

Suite au vote, c'est le nom Galerie de la Dune qui a recueilli le plus de voix.

M. Philippe DAOUT interroge sur l'utilisation de la salle qui était faite par les amis du Suffolk Régiment lors de sa foire à tout, avec l'ouverture de la galerie, cela ne sera plus possible. L'information sera communiquée à l'association.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DIT** que la dénomination officielle de la galerie d'exposition sera : Galerie de la Dune
- **PRÉCISE** qu'une enseigne à ce nom sera apposée sur la devanture de la galerie d'exposition.
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### **6. Fixation des tarifs de la galerie d'exposition**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie BURNEL-LEBEL pour présenter les tarifs de la Galerie de la Dune. Elle remercie Louise LAUNAY qui a recensé les tarifs des différentes galeries de la côte et permis à la commission de proposer des tarifs cohérents.

La galerie offre un espace de 40 m<sup>2</sup>, l'objectif est de proposer un prix attractif pour la première année soit 20% au-dessous de la moyenne du marché. Il a été convenu que la collectivité ne réaliserait pas de recette sur les ventes réalisées par les artistes. Dans la première projection, une location une semaine sur deux est envisagée pour gérer la logistique du fonctionnement de la galerie et la réalisation des états des lieux. La galerie sera fermée en janvier et sera ouverte pendant toutes les vacances scolaires puis du mois de mai au mois de septembre. Les tarifs de locations sont proposés par semaine :

| Période   | Prix par semaine |
|-----------|------------------|
| Janvier   |                  |
| Février   | 130,00 €         |
| Mars      | 130,00 €         |
| Avril     | 180,00 €         |
| Mai       | 180,00 €         |
| Juin      | 180,00 €         |
| Juillet   | 225,00 €         |
| Août      | 225,00 €         |
| Septembre | 180,00 €         |
| Octobre   | 130,00 €         |
| Novembre  | 130,00 €         |
| Décembre  | 160,00 €         |

De plus, une caution d'un montant de 500 € sera demandée aux locataires.

Il est précisé que les locations auront lieu du vendredi au jeudi afin que les artistes puissent entrer dans les locaux en amont du week-end. Un appel à candidature a été lancé le 24 mai 2026. Des photos vont être prises pour étayer ce dossier et permettre aux artistes candidats de mieux préparer leurs candidatures. Des bacs à fleurs seront installés au niveau du glacier afin de délimiter les espaces. Par ailleurs, un fléchage pour indiquer l'emplacement de la nouvelle galerie va être mis en place sur la commune.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 11 mai 2026,

Vu l'avis favorable de la commission culture, patrimoine, évènementiel et communication en date du 21 mai 2026,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs suivants concernant la Galerie de la Dune pour l'année 2026 :
  - **Location à la semaine :**

| Période   | Prix par semaine |
|-----------|------------------|
| Janvier   |                  |
| Février   | 130,00 €         |
| Mars      | 130,00 €         |
| Avril     | 180,00 €         |
| Mai       | 180,00 €         |
| Juin      | 180,00 €         |
| Juillet   | 225,00 €         |
| Août      | 225,00 €         |
| Septembre | 180,00 €         |
| Octobre   | 130,00 €         |
| Novembre  | 130,00 €         |
| Décembre  | 160,00 €         |

- **Caution** : 500 €.
- **PRÉCISE** que pour les semaines qui se chevauchent sur deux mois, le tarif de location appliqué sera celui du jour de l'entrée dans les lieux.

#### **7. Subventions aux associations 2026**

Monsieur le Maire donne la parole à M. El Houcine OUARRAOU qui présente le tableau des propositions d'attribution des subventions aux associations dont les membres du Conseil Municipal ont été destinataires. Il remercie M. Philippe DAOUT pour le travail réalisé sur les demandes de subventions qui a été fait en amont de l'attribution des montants :

M. El Houcine OUARRAOU rappelle l'importance des associations dans la vie locale, elles animent les espaces communaux et organisent des évènements pour la commune. Il remercie les bénévoles qui œuvrent dans ces structures. Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite continuer de valoriser les associations actives sur le territoire. Les subventions 2026 s'inscrivent dans la continuité de ce qui était fait lors du précédent mandat.

| <b>Association</b>          | <b>Montant 2026</b> |
|-----------------------------|---------------------|
| AJSCO FOOTBALL              | 7 000 €             |
| APE                         | 800 €               |
| AQUADOG                     | 800 €               |
| AU CŒUR du POTAGER          | 1 000 €             |
| BOULE COLLEVILLAISE         | 1 000 €             |
| CINEMA LE CABIEU            | 1 200 €             |
| CLUB DE LA BONNE AMBIANCE   | 800 €               |
| COLLEVILLE ENTRAIDE         | 1 100 €             |
| COMMANDO KIEFFER            | 200 €               |
| CSKS KARATE 14              | 800 €               |
| EPI-HAPI                    | 1 000 €             |
| FONDATION LEON GAUTIER      | 200 €               |
| FRIMOUSSES                  | 75 €                |
| KRAV MAGA                   | 400 €               |
| LONGE COTE de NACRE         | 250 €               |
| MAGICONTEURS                | 600 €               |
| MJCI/EVS                    | 2 200 €             |
| MJCI/EJ                     | 5 200 €             |
| MJCI/ACTIVITES HEBDO        | 8 200 €             |
| OCEAN                       | 15 000 €            |
| PECHE PLAISANCE COLLEVILLE  | 800 €               |
| <i>SECOURS EXCEPTIONNEL</i> | <i>1 400 €</i>      |

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| SNSM                              | 200 €               |
| UNC                               | 900 €               |
| VOLLEY CLUB COLLEVILLAIS          | 600 €               |
| <b>Total SUBVENTIONS DIRECTES</b> | <b>51 725,00 €</b>  |
| MJCI/Participation salaires       | 92 743,22 €         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>              | <b>144 468,22 €</b> |

M. Philippe DAOUT précise que certains versements ont déjà effectués pour les associations qui emploient des salariés via la délibération n°2026020203 du 2 février 2026. La présente délibération reprend l'ensemble des montants pour l'année 2026. M. Nicolas BEGUIN souhaite savoir si les montants sont comparables aux communes voisines. Monsieur le Maire indique que les montants sont importants. Néanmoins, le montant attribué à la MJCI représente une part importante de l'enveloppe. Le choix de faire appel à cette structure permet de développer de nombreuses activités sur notre territoire. Il rappelle l'important de la vie associative qui fait partie intégrante de la vie communale et renouvelle son souhait de ne pas refuser le soutien.

Il est rappelé que certaines associations peuvent également bénéficier d'un soutien de la Communauté Urbaine Caen la Mer.

Il est précisé qu'au total, plus de 1 500 adhérents font vivre les associations collevillaises, dont de nombreuses qui fonctionnent toute l'année.

M. Philippe DAOUT précise qu'en plus du versement de la subvention, des locaux de la commune peuvent être mis à disposition des associations et certaines bénéficient parfois d'une aide logistique et/ou matérielle de la part de la commune. Il indique que ces aides complémentaires sont appréciées et que les membres d'associations se rendent également disponibles lors d'appels aux bénévoles lancés par la commune (par exemple dans le cadre du Marathon de la Liberté).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le budget primitif adopté le 6 février 2026,

Vu les propositions de la commission finances en date du 6 mai 2026,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour et 2 abstentions de Mme Lyliane RENAULT et M. Pierre LIVEY qui président des associations destinataires de subventions :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux associations présenté ci-dessus pour l'exercice 2026 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires au versement de ces sommes ont été inscrits au budget primitif 2026 ;

#### **8. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de pouvoir recruter les deux agents actuellement mis à disposition par le Centre de Gestion sur les postes d'assistante service à la population et d'agent d'accueil, il convient de créer :

- Un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 20/35<sup>e</sup>.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 4, 6 et 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Vu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 20/35<sup>e</sup>.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi créé sont inscrits au budget de la commune.

#### **9. Emplois saisonniers pour le site Hillman : ouverture des postes**

Monsieur le Maire présente la demande formulée par les Amis du Suffolk Régiment concernant la saison 2026 concernant le recrutement du personnel saisonnier qui assurera l'animation sur le site Hillman. Pas de subvention demandée par l'association. Bénévoles qui gèrent le 6 juin.

L'association demande la création d'un poste saisonnier sur le grade d'adjoint du patrimoine sur le mois de juillet pour un total d'heures de 155.5 h et d'un second poste pour le mois d'août de 144.5H.

Mme Louise LAUNAY interroge sur le supérieur hiérarchique de ces agents isolés. Mme Marie-Christine LEORUX lui indique que ces agents sont gérés par les membres de l'association.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création de deux emplois non permanents d'adjoint du patrimoine dont l'un à 155.5H sur le mois de juillet et l'autre à 144.5h sur le mois d'août ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi créé sont inscrits au budget de la commune.

#### **10. Informations et questions diverses**

M. Alexandre BERTHELIN souhaite évoquer la gestion des déchets à la plage. Suite au WE de la Pentecôte, de nombreux déchets ont été déposés ce qui a conduit à la saturation des poubelles de la

plage. Néanmoins, il précise que la plage est restée propre. Il est indiqué que les agents de Ouistreham passent vider les petites poubelles, une convention a été conclue entre les deux communes sur ce point. Concernant les gros conteneurs, ces derniers sont vidés le mardi matin, la situation météorologique du WE a conduit à une situation inédite. En saison estivale, les poubelles de la plage sont ramassées matins et soirs pour limiter leur saturation. Par ailleurs, le cendrier de la plage a été vidé par les services techniques. M. Damien JONIAUX demande si des conteneurs supplémentaires pourraient être amenés en amont des grands WE en dehors de la saison estivale. Monsieur le Maire indique qu'il va demander à rencontrer M. Romain BAIL, vice-président de la Communauté Urbaine Caen la Mer, pour évoquer le sujet des espaces publics et le ramassage sur les plages du littoral. Mme Marie BURNEL-LEBEL évoque le manque de conteneurs pour le verre sur place. M. Nicolas BÉGUIN propose qu'un rappelle sur les règles soit fait en invitant notamment les personnes à ramener les déchets chez eux si les conteneurs débordent. Mme Marie-Christine LEROUX propose que cette communication soit tentée à minima sur les déchets en verre dans un premier temps. Malgré ces désagréments, les élus s'accordent à constater des améliorations notables sur la gestion des déchets au niveau de la plage sur les dernières années.

Marie-Christine LEROUX informe du renouvellement du label Pavillon bleu. Elle indique également que la commune est en bonne voie pour signer la nouvelle charte Ilots de tranquillité. Enfin, elle fait part du nettoyage citoyen qui aura lieu le 20 juin au matin et indique qu'apéritif sera servi à 12h.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 5 juin en mairie pour la désignation des délégués aux élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h38.

Le secrétaire de séance

**Xavier LEPLEY**



Le Maire,

**Frédéric LOINARD**

